



**GOVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DU MINISTRE ALAIN MARON

TRANSITION CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENT, ENERGIE
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
ACTION SOCIALE ET SANTE

Contact : Jean-Bernard Cuvelier
e-mail : JBCUVELIER@GOV.BRUSSELS
Nos réf. :

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

Monsieur Jan DE BRABANTER
Président
Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 11 décembre 2020

Concerne : DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Monsieur le Président,

En vertu de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, je sollicite l'avis du Conseil économique et social sur :

- Le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 08 octobre 2009 fixant la méthode et les conditions de mesure du champ électromagnétique émis par certaines antennes – 1ère lecture

L'avis du Conseil économique et social est attendu dans le délai de 30 jours prévu par l'ordonnance.

Nous restons disponibles pour fournir toute explication estimée nécessaire. A cet égard, vous voudrez bien prendre contact avec le délégué du dossier, Jean-Bernard Cuvelier (jbcuvelier@gov.brussels).

Votre avis officiel peut être envoyé à Nadia Hantout, (nhantout@gov.brussels), destinataire des avis.

En vous remerciant d'avance de votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Maron

Annexes :

- Notification du GRBC (FR et NL)
- Note au GRBC (FR et NL)
- Projet d'arrêté
- Test égalité des chances